

merce des bons effets de l'union intime qui regne entre les deux Cours de Vienne & de Versailles.

III. Les frontieres du Royaume de tous les côtés sont garnies de beaucoup de Troupes. Celles qui sont dans les trois Evêchés & en Lorraine, sont entr'autres, assez nombreuses. On fait courir à ce sujet le bruit qu'elles sont destinées à soutenir, en cas de besoin, le Prince de Sultzbach, & le mettre en possession des Duchés de *Bergue* & de *Quilliers* après la mort de l'Electeur Palatin; car il est autant que certain que la nouvelle Convention conclue à Paris, ainsi que nous l'avons avancé au paragraphe IX. de l'Article d'Hollande du present Journal, a pour objet de garantir au Duc de Sultzbach la possession de *Quilliers* & de *Bergue* pendant deux ans après la mort de l'Electeur Palatin; & les quatre Puissances qui ont fait cette Convention sans la concurrence de l'Angleterre & des Etats Généraux, sont, l'Empereur, le Roi, l'Electeur de Baviere, & l'Electeur Palatin, pour son Successeur: Mais on est comme persuadé qu'il y a encore d'autres arrangemens qui sont pris touchant cette affaire.

IV. On parle toujours du renouvellement de l'Alliance avec les Cantons Suisses comme d'une affaire conclue; on sçait du moins que les Députés des Cantons Protestans qui s'étoient assemblés à *Arrau*, pour délibérer sur ce sujet, ont terminé leurs Conférences, après avoir résolu d'écrire à l'Ambassadeur du Roi, pour lui notifier que les Cantons Protestans sont portés à entrer en négociation, & le prier d'indiquer le tems & le lieu pour y commencer les Conférences.

V. Le 4. Mars le nouveau Cardinal de Tencin, Archevêque d'Embrun, reçut à Versailles la Calotte des mains du Roi, après avoir fait à Sa Majesté un compliment de remerciement, portant " qu'il tenoit
» le